VILLE d'AJACCIO
CITÀ d'AIACCIU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

--ooOoo--

L'An Deux Mille Quatorze, le Lundi 24 février à 17 Heures, le Conseil Municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 17 février 2014, conformément à l'article L2121-17 du C.G.C.T, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Simon RENUCCI.

Etaient présents :

MM. LUCIANI, CERVETTI, DIGIACOMI, PIERI, PANTALONI, M. CASASOPRANA, Mme RISTERUCCI, M. GABRIELLI, Mme PASQUALAGGI, Adjoints au Maire.
M. PARODIN, Mme PIMENOFF, MM. VITALI, MARY, M. AMIDEI, Mme SUSINI, M. BERNARDI, Mme FIESCHI DI GRAZIA, M. COMBARET, Mme CURCIO, MM.TOMI, ZUCCARELLI, Mme SUSINI-BIAGGI, M. BARTOLI, Mme FERRI-PISANI, Mme. PASTINI, M. D'ORAZIO, Conseillers Municipaux.

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

Mme GUIDICELLI	à	M. LUCIANI
M. BASTELICA	à	Mme PIMENOFF

Etaient absents :

Mme MORACCHINI, Mme MOUSNY-PANTALACCI, Adjointes au Maire, Mme DEBROAS, Mme PERES, Mme POLI, Mme JOLY, Mme LUCIANI, Mme TOMI, Mme SAMPIERI, M. RUAULT, Mme GUERRINI, MM. SBRAGGIA, FERRARA, CORTEY, Mme OTTAVI-BURESI, M. PUGLIESI, Conseillers Municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	45
Nombre de membres en exercice :	45
Nombre de membres présents :	27
Quorum :	23

Le quorum étant atteint, M D'ORAZIO est désigné en qualité de Secrétaire de séance.

Séance du Lundi 24 février 2014	Délibération N°2014 / 38

Développement Economique et Insertion par l'Emploi. Programmation 2014 du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi

Monsieur le Maire expose à l'assemblée :

La Ville d'Ajaccio dispose depuis plusieurs années d'un service dédié au développent économique et à l'insertion par l'emploi. Ce service met en oeuvre Le Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) qui est la traduction stratégique et opérationnelle des politiques d'emploi et d'insertion sur un territoire en direction des publics prioritaires.

Le territoire du PLIE de la Ville d'Ajaccio s'étend au bassin de vie d'Ajaccio soit un bassin d'emploi d'environ 85 000 habitants regroupant les 15 communes suivantes : Ajaccio, Afa, Alata, Albitreccia, Appietto, Bastelicaccia, Cauro, Cuttoli-cortichiato, Grossetto-Prugna, Peri, Pietrosella, Sarrola Carcopino, Tavaco, Valle di Mezzana, Villanova.

Le PLIE
- participe au développement des actions existantes en faveur de l'insertion et de l'emploi et impulse la mise en place de nouveaux outils et pratiques innovantes,
- mobilise l'ensemble des acteurs concernés par l'insertion sociale et professionnelle,
- favorise la dynamique et la complémentarité inter partenariales,
- s'engage sur des objectifs quantificatifs et qualitatifs suivis et évalués en permanence.

Les objectifs poursuivis sont précis. Il s'agit :
- d'insérer ou de réinsérer durablement dans le « circuit de l'emploi » des populations qui en sont exclues ou n'y ont jamais accédé. C'est justement le cas des personnes sans qualification, des jeunes en recherche d'emploi, des Demandeurs d'Emploi Longue Durée (DELD), des femmes isolées, des bénéficiaires des minima sociaux (RSA, API,), des Travailleurs Handicapés et toutes autres populations en difficulté, dont des personnes (jeunes ou moins jeunes) porteurs ou susceptibles de porter des projets,
- de sensibiliser les centres de formation, l'Education Nationale, l'Université de Corse, les OPCA, aux problématiques de l'Economie Sociale et Solidaire et au Développement Durable,
- de mobiliser les entreprises pour multiplier les chances d'insertion et de réinsertion.

Les objectifs quantitatifs que s'est fixés le PLIE sont **d'accueillir 150 personnes par an** et de **trouver une solution pour 75 participants** à l'issue de leur parcours d'insertion : soit un emploi ou une activité d'au moins six mois, soit une qualification ou un diplôme.

En ce qui concerne les engagements financiers, il est rappelé que la Ville assure depuis 2010, sur son budget propre, le financement des opérations du PLIE, étant précisé que l'Etat, dans le cadre des orientations nationales de la Politique de la Ville, apporte son concours à certaines actions inscrites dans le volet « Emploi » du Contrat Urbain de Cohésion Sociale et qu'une opération spécifique (Clause d'insertion) bénéficie également de subventions européennes (FSE).

Depuis 2007, le PLIE a accueilli et accompagné pendant au moins une année, avec les structures référentes partenaires, 2218 bénéficiaires et en a amené 958 vers un emploi d'au moins six mois, une formation qualifiante ou une création d'activité, soit un taux moyen de 43% ayant trouvé une solution durable.

Concernant plus précisément le bilan de l'année 2013, 269 personnes ont été accueillies et 100 ont trouvé une solution.

L'offre en matière d'insertion a été multipliée en mettant en œuvre, en accompagnant et/ou en reconduisant :

- sept chantiers d'insertion,
- une coopérative d'activité « A Prova » et une couveuse d'entreprise à l'essai « C2E »,
- des chantiers éducatifs, des actions de formation, des permis de conduire solidaires.
- « 7 Métiers de mon Territoire », opération en direction de filières de métiers porteuses pour le territoire

Le PLIE est également chargé de la mise en œuvre de la clause d'insertion dans les marchés publics pour l'ensemble des maîtres d'ouvrage bénéficiaires des crédits de l'ANRU dans les quartiers prioritaires des Cannes-Salines. Depuis 2010, la Ville a décidé la mise en oeuvre généralisée de la clause d'insertion à l'ensemble de ses marchés afin de favoriser la découverte des métiers par des publics en difficulté et leur insertion professionnelle sur l'ensemble du territoire de la commune.

Par ailleurs, le PLIE apporte son soutien à l'Association pour le Droit à l'Initiative Economique (ADIE), organisme de micro-crédit et a participé à la création de l'association Ville/CCI de la Corse du Sud, « Associu Cummerciu é Sviluppu in Aiacciu », qui a permis la mise en place du poste de manager de centre ville pour soutenir les petits commerces et l'artisanat en vue de redynamiser le centre ville.

Concernant 2014, la programmation du PLIE est jointe au présent rapport et il est précisé que les crédits nécessaires au financement de ces opérations, soit 350 000 €, seront proposés à l'inscription dans les documents budgétaires de la Ville exercice 2014 :

- en dépenses : Fonction 90, chapitre 011
- en recettes : Fonction 90, chapitre 74

CONSIDERANT :

- la volonté de la Ville de poursuivre une politique de Développement Durable et de soutien à l'économie sociale et solidaire,
- que le dispositif PLIE, porté par le service de développement économique et d'insertion par l'emploi de la Ville, est un des outils qui peut conforter cette politique,
- que les résultats obtenus jusqu'à ce jour sont très encourageants,

IL EST DEMANDE AU CONSEIL MUNICIPAL

- de décider de poursuivre dans la mesure des moyens mis en œuvre, la politique en faveur de l'accès à l'emploi des personnes en difficulté, engagée par le service de développement économique et d'insertion par l'emploi de la Ville, dans le cadre du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi,

- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter le concours financier des différents partenaires potentiels, dont notamment le Fonds Social Européen, et tous organismes et institutions susceptibles d'apporter leur concours aux actions mises en œuvre par le PLIE,

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à la mise en œuvre du PLIE lettres et bons de commande, contrats, marchés et conventions divers avec les différents partenaires et opérateurs,

- de proposer l'inscription des crédits nécessaires au financement de ces opérations, soit 350 000 €, dans les documents budgétaires de l'exercice 2014 :
    - en dépenses : Fonction 90, chapitre 011
    - en recettes : Fonction 90, chapitre 74

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER

LE CONSEIL MUNICIPAL
OUÏ L'EXPOSE DE MONSIEUR FRANÇOIS PIERI, ADJOINT DELEGUE
ET APRES EN AVOIR DELIBERE

Vu la Loi 82.213 du 2 Mars 1982 modifiée portant droits et Libertés de la Commune
Vu la Loi 83.663 du 22 Juillet 1983 complétant la loi 83.8 du 7 Janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les Communes, les Départements, les Régions et l 'Etat.
Vu la loi du 19 Août 1986 portant dispositions diverses relatives aux collectivités locales.
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

CONSIDERANT :

- la volonté de la Ville de poursuivre une politique de Développement Durable et de soutien à l'économie sociale et solidaire,
- que le dispositif PLIE, porté par le service de développement économique et d'insertion par l'emploi de la Ville, est un des outils qui peut conforter cette politique,
- que les résultats obtenus jusqu'à ce jour sont très encourageants,
- l'avis favorable de la Commission compétente du 21 février 2014,

DECIDE
à l'unanimité de ses membres présents ou représentés

- de poursuivre dans la mesure des moyens mis en œuvre, la politique en faveur de l'accès à l'emploi des personnes en difficulté, engagée par le service de développement économique et d'insertion par l'emploi de la Ville, dans le cadre du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi,

AUTORISE M. LE MAIRE

- à solliciter le concours financier des différents partenaires potentiels, dont notamment le Fonds Social Européen, et tous organismes et institutions susceptibles d'apporter leur concours aux actions mises en œuvre par le PLIE,

- à signer tous documents afférents à la mise en œuvre du PLIE, lettres et bons de commande, contrats, marchés et conventions divers avec les différents partenaires et opérateurs,

PROPOSE

L'inscription des crédits nécessaires au financement de ces opérations, soit 350 000 €, dans les documents budgétaires de l'exercice 2014 :

- en dépenses : Fonction 90, chapitre 011
- en recettes : Fonction 90, chapitre 74

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Ville et d'un affichage en mairie.

.....

Fait et délibéré à AJACCIO les jour, mois et an que dessus.
(Suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE

MAIRIE D'AJACCIO Corse du Sud

Dr Simon RENUCCI

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20140224-2014_38-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/03/2014